



NUMÉRO 2305-1239

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 mai 2023 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, M. Jean-François Giguère.

Est absente :

Mme Joanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2305-1239-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2305-1239-4

Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE les professionnels en architectures et en ingénieries approuvent les factures et les demandes de paiements numéro 9 et 10 en lien le la construction du bureau municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

2305-1239-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'approuver les dépenses du mois de mars 2023 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 68 007.09 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

À la demande du Conseil le responsable de la voirie municipale et des infrastructures faire un résumé sur sa préparation à la saison.

7. Rapport du coût de la saison de déneigement 2022-2023

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait rapport sur la situation. Au 24 avril, les dépenses de la saison de déneigement 2022-2023

s'élèvent à 142 022 \$ comparativement à 100 399 \$ pour la saison 2021-2022. Les coûts plus élevés s'expliquent en majorité par l'ajout de kilomètres supplémentaires à déneiger suite à la modification du contrat de déneigement avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022**

2305-1239-8

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2022, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2022, révèle des revenus de fonctionnement de 823 584 \$, des dépenses de 855 474 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 124 277 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 490 246 \$ en date du 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, il y avait un surplus accumulé non affecté de 401 700 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 49 846 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2 ;

2305-1239-9

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2022 s'élèvent à 43 873 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. **Adoption du règlement 261-23 modifiant le Règlement numéro 221-17 relatif aux conditions d'émission du permis de construction**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté en 2017 le règlement 221-17 *Règlement relatif aux conditions d'émission du permis de construction* ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son *Règlement relatif aux conditions d'émission du permis de construction* à la suite de certains changements effectués au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés conformément à la Loi lors de la séance du 14 mars 2023 ;

2305-1239-10

Il EST PROPOSÉ par madame France Lessard et résolu, que le règlement numéro 261-23 modifiant le Règlement numéro 221-17 *relatif aux conditions d'émission du permis de construction* soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. **Programmation de travaux TECQ**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2305-1239-11

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. **Planification des travaux de voirie 2023**

2305-1239-12

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que les montants suivants soient alloués pour ces travaux :

Lieu des travaux	Type de travaux	Coût prévu
Rang St-Bruno Travail déposé à la TECQ	Travaux de correction de la Structure de la chaussée	155 805 \$
Rang des Érables Travail déposé à la TECQ	Amélioration des abords du pont Cliche et amélioration de la chaussée d'une courbe et marquage à l'endroit inexistant	30 000 \$
Rang St-Bruno Travail déposé au Programme PPA-CE	Ouvrage de protection de la route (reconstruction d'une partie de fossé)	8 000
Chemins forestiers Travail déposé au Programme PPA-CE	Reprofilage de fossés, Rechargement et reconstruction certains endroits ciblés	18 000 \$

Autres travaux d'entretien	Débroussaillage, balais, entretien régulier, traitement de fissures, pancartes.	8 000 \$
	TOTAL	219 805 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Prix location des appareils 2023

2305-1239-13

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que ces taux pour la location d'appareils soient adoptés pour la période du 2 mai 2023 à la séance du conseil d'avril 2024 :

	Prix/heure	Journée	Année
Travailleur occasionnel voirie	19,00 \$		
Travailleur occasionnel d'entretien	16.25 \$		
Opérateur de tracteur	22,00 \$		
Tracteur 100HP et plus	55,00 \$		
Tracteur 70HP à 99 HP	50,00 \$		
Tracteur moins de 70HP	40,00 \$		
Niveleuse	28,00 \$		
Remorque	16,00 \$		
Chargeuse	21,00 \$		
Souffleur à neige	44,00 \$		
Scie à chaîne	5,00 \$	25,00 \$	
Balai mécanique		50,00 \$	
Génératrice	11,00 \$	50,00 \$	
Perceuse à batterie	5,00 \$	20,00 \$	
Entreposage de matériel			100,00\$
Walkie-talkie	1,05 \$	5,00 \$	
Pick-up	32,00 \$		
Chargeuse-pelleteuse	80\$		

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Désignation des personnes autorisées à émettre des permis et constats d'infraction

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la municipalité de Tring-Jonction ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des avis d'infraction, mettre en demeure les contrevenants et émettre des constats d'infractions ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur nommé agit également à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur nommé peut également être chargé de l'application du règlement sur les nuisances et autres règlements relevant de la Loi sur les compétences municipales de même que d'intervenir à titre de personne désignée aux mésententes relativement aux clôtures et de fossés de lignes ;

2305-1239-14

Sur proposition de madame Mélanie Roy et résolu :

DE nommer monsieur Steeve Breton à agir comme *Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal*, en collaboration avec madame Jessie Jacques, *Responsable de l'urbanisme et inspectrice municipale* déjà en poste, et Madame Marie-Josée Mathieu en l'absence de madame Jacques ou monsieur Breton pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la *Loi sur les compétences municipales*.

Ces personnes auront également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection de même que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de ces personnes permet également la surveillance et le contrôle du territoire pouvant conduire à l'émission de tous avis et constats d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout usage, construction, ouvrage ou travail dérogoires à la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Suivi de la rencontre sur la présentation de l'étude des solutions du pont de Saint-Joseph

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a envoyé une lettre au ministère des Transports adressé au directeur général de la Chaudière-Appalaches sur ses inquiétudes des tracés proposés lors de la présentation préliminaire de l'étude des solutions.

Par la suite, monsieur Roy présente les points importants du rapport final de l'évaluation patrimoniale du pont reçu le 1^{er} mai dernier.

16. Adoption de la politique familiale et du plan d'action

Reporté à la prochaine séance.

17. Aide financière au programme PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a à cœur et ce souci du bien-être de sa population aînée ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser les projets prévus dans son plan d'action MADA2022-2026 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent poursuivre l'aménagement du site du Moulin des fermes pour la convivialité intergénérationnel ;

Il est proposé par madame France Lessard et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Suivi de la demande de déneigement de la route St-Jules

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots situés sur la route St-Jules ont déposé une deuxième demande de déneigement pour celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont donné le mandat à la direction de prendre l'information des coûts et des risques d'effectuer le déneigement de ce chemin forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de déneigement et d'entretien supplémentaire ont été présentés lors du caucus du 2 mai ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de voirie a confirmé que la structure de la route n'est pas suffisamment solide pour résister au dégel sans bris majeurs ;

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu ;

QUE la municipalité n'acquiesce pas à la seconde demande de déneigement de la route St-Jules ;

QUE la municipalité révisé sa position lorsqu'une résidence sera construite dans la zone forestière de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Inauguration du bureau municipal

Le comité du social, monsieur Jean-François Giguère et madame Mélanie Roy prendra en charge, avec l'administration municipale, l'organisation de l'inauguration du bureau municipal qui aura lieu le samedi 3 juin prochain.

20. Projet ski de fond

Le comité du moulin des fermes a soumis l'idée de faire un sentier de piste de ski de fond. Un tableau budgétaire préparé par un membre du comité est présenté. Les membres du conseil se pencheront sur le projet lors d'une future séance de travail.

21. Rapport du maire

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a été invité par l'UPA de Chaudière-Appalaches à titre de producteur agricole pour participer à une table ronde avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) le 24 avril dernier. Le sujet de cette rencontre portait sur la nouvelle réglementation du régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral.

22. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Camping St-Joseph

2305-1239-22a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite au montant de 130 \$ plus taxes pour la parution d'une publicité dans le dépliant du Camping Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Beauce-Centre Économique– Classique de golf

2305-1239-22b

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que le Conseil municipal autorise l'inscription du maire, Jeannot Roy au tournoi de golf et au souper qui aura lieu dans le cadre de la classique de golf-bénéfice de Beauce-Centre Économique le 8 juin prochain au coût de 175 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Soumission pour le lavage des vitres du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE l'administration a reçu deux soumissions pour effectuer le lavage des vitres extérieures du bureau municipal ;

2305-1239-22c

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu ;

QUE la municipalité accepte la soumission de *Lavage de vitres Expert* au montant de 258.69 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

23. Varia

a) Vacances du personnel administratif

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle sera en vacances du 30 juillet au 12 août inclusivement. Les vacances de la directrice adjointe sont juxtaposées sur une partie de cette même période, le bureau municipal sera fermé pour la période du 6 au 12 août inclusivement.

b) Rencontre du comité des ressources humaines

Une rencontre du comité des ressources humaines sera planifiée dans les prochaines semaines pour l'embauche d'une personne à l'entretien ménagé du bureau municipal.

c) Location du garage pour un camion de pompier

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph veut louer un espace dans notre garage pour l'hébergement du nouveau camion d'incendie pour une durée d'environ dix jours ;

ATTENDU QU'aucun tarif n'est prévu dans la politique de location de salle pour la tarification de l'espace d'une porte de garage ;

2305-1239-23c

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et il est résolu :

De louer l'espace garage situé à l'emplacement de la porte de garage numéro trois pour le camion de pompier au tarif de quinze dollars (15\$) par jour à la ville Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Rencontre avec le comité du Moulin des Fermes

Étant donné que les travaux reliés au projet déposé au Fonds des Régions et Ruralité (FRR) débiteront bientôt au site du moulin des fermes, le maire demande qu'une rencontre ait lieu pour une bonne planification de ceux-ci.

e) Système de surveillance de la rivière Chaudière

Le conseiller Marc Lessard souligne que le système de surveillance de la rivière Chaudière a fait défaut sur une longue période pendant les jours d'inondation d'avril. Un message sera envoyé au COBARIC.

24. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

25. Levée de l'assemblée

2305-1239-25

À 22h11, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière